

10 mars 2026

Une réunion du conseil de Shawville a été ouverte par le maire Bill McCleary, à l'hôtel de ville à 18 h 30, le 10 mars 2026, avec les conseillers Richard Armitage, Julien Gagnon, Inger Elliott, Lyse Lacourse, Katie Sharpe et Lisa Taylor ainsi que Crystal Webb, directrice générale.

52-26 Proposé par Lyse Lacourse et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que circulé, avec une modification et la suppression du numéro 11. B Demande de subvention de soutien à présenter : pas assez d'informations. Adopté à l'unanimité.

1. Appel à l'ordre
2. Adoption de l'ordre du jour
 - Déclaration de tout conflit d'intérêts
3. Adoption des procès-verbaux
 - 10 février 2026 – Réunion régulière
4. Période de questions des visiteurs
5. Comptes présentés pour approbation (résolution)
6. Proposition – Gestionnaire de projet Consultant (Résolution)
 - Acquisition et installation du générateur à la tour d'eau
7. Adoption du rapport annuel 2026 – Plan révisé de couverture de sécurité incendie (Résolution)
8. Entretien des fleurs (Résolution)
9. Proposition de service juridique – 2026 (Résolution)
10. Rôle dans l'évaluation – Prochaine liste triennale (2027–2028–2029) (Résolution)
11. Société agricole de Pontiac
 - A) Frais de location – Contrat de location Section 3 (Résolution)
 - B) Demande de subvention de soutien (Résolution)
12. Association récréative – Don (Résolution)
13. Taxe sur l'essence – 2024–2028 (Résolution)
14. Demande d'annulation des armes à feu du gouvernement fédéral
 - Programme de rachat (Solution)
15. Bal des pompiers – Don (Résolution)
16. Acheter un monte-escalier électrique re. Archives de Shawville (Résolution)
17. Comité consultatif de planification (résolutions)
 - A) Avis de motion et adoption du premier projet de règlement municipal 468, 592 rue King, visant à modifier le zonage, règlement intérieur 417
 - B) Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 469, 114 Avenue Victoria, pour modifier le règlement de zonage 417
18. Correspondance
19. Rapports des comités
20. Période de questions des visiteurs
21. Suspension de la séance

53-26 Proposé par Lisa Taylor et résolution que le procès-verbal du 10 février 2026 soit adopté. Adopté à l'unanimité.

Période de questions sans visite

Comptes présentés pour approbation

Bell Mobilité	304.12
Bensons	193.49
Brébeuf	20 525.65
Brodart	61.56
Café 349	758.84
Canadian Tire	226.41
Carmichael	83.71
Noyau	16.99
Desjardins	6 404.28
Deveau	1 967.79
Ebsco	507.48
Emco	5 974.02
Réparation mobile Erwin	957.11
Eurofin	1 405.00
Fillogreen	19 524.91
FQM	12 665.68
GLS Logistique	182.10
Hayes Manufacturing	1 129.94
Hetek Solutions Inc.	1 272.34
W.A. Hodgins	825.37
Hursty's Bar & Grill	82.78
Hydro-Québec	36 863.49
Épicerie J&J	622.01
Jason Cartier	931.30
Équipement Joe Johnson	678.61
Josh Pasch Construction	544.98
Kelly Tanner	500.00
Konica Minolta	277.09
MacEwen	12 720.42
Carte maîtresse	4 935.24
Mickey McGuire Construction	3 664.83
Petro Pontiac	468.87
Petite caisse	77.50
Pitney Works	800.00
Environord Plumbing Inc.	2 000.58
Société agricole de Pontiac	402.42
Imprimerie Pontiac	239.15

Imprimerie	886.11
Coutume Ralph M Lang	862.31
Receveur général du Canada	8 093.53
Revenu Québec	19 399.89
Gué de Shawville	108.91
Sheppard, Lori	553.12
Sly, Heather	25.24
Les frères Smiley	15 349.16
Groupe financier SSQ	3 439.78
Supérieur	3 731.48
Ice Technician Inc.	1 178.50
Telebec	439.87
Telus	438.68
Todd Brownlee	931.30
Pontiac Valley Electric Inc.	2 133.28
Lames de la vallée	3 683.30
Valu-Mart	200.93
Vaughan Bastien	964.64
Viking Cives	1 246.60
Total	204 462,69 \$

Certificat de disponibilité des fonds

Moi, soussigné, directeur général de la municipalité de Shawville, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses engagées dans les comptes mentionnés ci-dessus.

Signé à Shawville, Québec, ce 10 mars 2026

(Crystal Webb, PDG)

54-26 Déplacé par Richard Armitage et a résolu que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise le paiement des comptes pour le mois de mars pour le montant total 204 462,69 \$. Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE : Le Conseil a reçu et examiné la proposition soumise par Martin Query pour des services de consultant en gestion de projet liés à l'acquisition et à l'installation d'un générateur à la tour d'eau municipale.

ATTENDU QUE : les services proposés incluent l'analyse du projet, la préparation des spécifications, le soutien à l'acquisition, la coordination de l'installation, la supervision de la mise en service et la préparation de la documentation finale.

ATTENDU : le coût estimé total de ces services est de 14 750,00 \$ plus les taxes

applicables.

ATTENDU QUE : ce projet est financé dans le cadre du programme de financement de la taxe sur l'essence.

55-26 **DONC** : Inger Elliott propose que le conseil approuve l'embauche de Martin Querry pour fournir des services de consultant en gestion de projet pour l'installation de génératrices à la tour d'eau municipale, pour un montant total estimé à 14 750,00 \$ plus les taxes applicables. Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE : l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activité pour l'exercice financier précédent soit préparé, adopté par résolution et soumis au ministre chaque année.

ATTENDU QUE : le MRC est responsable de la collecte de ces informations pour produire un rapport d'activité régional.

56-26 Il est proposé et résolu d'adopter le rapport annuel du Plan révisé de couverture de sécurité incendie pour 2025, avec une modification : que dans l'Action 4, le nombre de détecteurs de fumée soit fixé à 100 par année. Le rapport sera transmis au MRC Pontiac. Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE : la municipalité exige des services d'arrosage saisonniers pour les paniers suspendus, les poteaux électriques, les parcs, les jardinières de rue et la signalisation municipale.

ATTENDU QUE : Denzil Yach a soumis une proposition pour fournir des services d'eau aux endroits suivants :

- Jusqu'à 80 paniers suspendus (y compris des lumières solaires)
- Poteaux hydroélectriques situés à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et à la caserne de pompiers
- Parc du Centenaire
- Parc des anciens combattants
- Rue Victoria
- Panneau Bryan Murray (arène)
- Cinq gros conteneurs aux feux de circulation
- Deux gros contenants au magasin à un dollar et au Valu-mart
- De gros conteneurs situés aux feux de circulation

POUR un montant total de 6 500,00 \$.

ATTENDU QUE : Denzil Yach a en outre accepté d'assister gratuitement le personnel municipal pour l'installation initiale de plates-bandes situées à :

- Parc du Centenaire
- Parc des anciens combattants
- Rue Victoria – Panneau Bryan Murray (arène)
- Deux gros contenants au magasin à un dollar

SAUF les cinq gros conteneurs aux feux de circulation, qui seront gérés par le conseil.

ATTENDU QUE : Denzil Yach a également accepté d'aider gratuitement le personnel municipal avec le panneau Shawville situé près de la station d'épuration.

ATTENDU QUE : l'engrais sera fourni pour toute la durée du contrat sans frais supplémentaires.

ATTENDU QUE : La municipalité de Shawville s'occupera de l'achat des fleurs.

57-26 **DONC** : Julien Gagnon propose que le Conseil approuve la proposition soumise par Denzil Yach pour des services d'eau d'un montant de 6 500,00 \$ et accepte les services supplémentaires mentionnés ci-dessus sans frais supplémentaires.

ATTENDU QUE : la municipalité de Shawville a accepté l'offre de services juridiques de Deveau Avocats pour accomplir les tâches requises.

ATTENDU : l'offre de services du 10 mars 2026, préparée à cet effet par Deveau Avocats Outaouais.

58-26 **DONC** : Elle est proposée par Lyse Lacourse, et résolue à l'unanimité que le conseil accepte l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats Outaouais, qui est décrite comme suit :

- **Services offerts** : Consultation téléphonique avec un nombre illimité d'heures.
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, le directeur général,
- **Durée du contrat** : 1 an à compter de la date d'adoption de la résolution.
- **Coût fixe** : 900 \$ par année, plus impôts.
- **Tous les autres mandats demandés** :
- Taux horaire de 275,00 \$.
- Taux horaire de 225,00 \$ pour le travail effectué par un avocat ayant moins de 7 ans d'expérience.
- **Honoraires** pour la collecte des **impôts** : 15% du montant récupéré, plus les impôts et les décaissements, cela n'inclut pas les procédures d'exécution.

59-26 Julien Gagnon a proposé que le conseil municipal de Shawville procède à l'équilibrage du tableau d'évaluation pour le prochain registre triennal 2027, 2028, 2029. Ce processus a été recommandé par l'évaluateur, qui a observé d'importantes divergences entre les niveaux de valeur et celui du processus de vente au sein de la municipalité. Le travail réalisé dans le cadre de l'équilibre permettra de récupérer les valeurs inscrites et favorisera le maintien de l'équité fiscale. Adopté à l'unanimité.

60-26 Requête d'Inger Elliott, que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise le loyer annuel de 25 000,00 \$ à la Société agricole de Pontiac, conformément convenu dans le bail, section 3. Adopté à l'unanimité.

61-26 Richard Armitage a proposé que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise un don d'un montant de 10 000,00 \$ à l'Association récréative du district de Shawville, inclus dans le budget 2026, sous le compte 02-19000-970. Adopté à l'unanimité

ATTENDU QUE : La Municipalité a pris note du *Guide concernant les modalités et conditions de paiement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme québécois de transfert des infrastructures en eau et communautaires (TECQ) pour les années 2024 à 2028.*

ATTENDU : La Municipalité doit se conformer aux dispositions de ce Guide qui lui sont applicables afin de recevoir la contribution gouvernementale confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et du Logement.

62-26 **DONC :** C'EST proposé par Katie Sharpe, que le La municipalité de Shawville s'engage à respecter les dispositions du Guide qui lui sont applicables.

La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, ainsi que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et agents, de toute responsabilité concernant les réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute nature découlant d'une blessure à une personne, du décès, de dommages à des biens ou de la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent résultant directement ou indirectement d'investissements effectués avec la une aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2024–2028;

La municipalité approuve le contenu et autorise la soumission au ministère des Affaires municipales et du Logement du programme de travail rattaché ainsi que de tous les autres documents requis par le ministère pour recevoir la contribution gouvernementale confirmée par lettre du ministre des Affaires municipales et du Logement.

La municipalité s'engage à soumettre une mise à jour annuelle de son programme de travail durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

La municipalité s'engage à effectuer les investissements autofinancés qui lui sont requis pour toute la durée de cinq ans du programme.

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et du Logement de toute modification qui sera apportée au programme de travaux approuvé par cette résolution. Adopté à l'unanimité.

ATTENDU QUE : le gouvernement fédéral a lancé, le 17 janvier 2026, le programme fédéral de rachat pour les armes à feu de type assaut.

ATTENDU QUE : Les Canadiens ont, du 19 janvier au 31 mars 2026, la possibilité de participer à ce programme, qui prévoit la remise volontaire de leurs armes à feu interdites en échange d'une compensation.

CONSIDÉRANT QUE : la compensation financière fournie dans le cadre du programme de rachat est considérée comme insuffisante, inéquitable ou non garantie pour tous les propriétaires concernés.

ATTENDU QUE : les armes à feu assujetties à l'interdiction sont des armes civiles modernes de chasse ou de tir sportif, et non des armes d'assaut militaires, et ne sont ni utilisées ni requises par les Forces armées canadiennes pour assurer la défense nationale.

ATTENDU : sur le territoire du Québec, la Sûreté du Québec coordonnera l'opération.

CONSIDÉRANT QUE : les ressources policières sont déjà limitées et leur mobilisation pour la mise en œuvre de ce régime détourne le personnel essentiel à la lutte contre la criminalité réelle.

ATTENDU QUE : la confiance entre le public et les forces policières est un pilier fondamental de la sécurité publique.

ATTENDU QUE : l'application coercitive de cette interdiction risque de nuire à cette relation de confiance et d'accroître les tensions sociales.

ATTENDU QUE : la sécurité publique est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal, ainsi que les forces de police.

ATTENDU QUE : les municipalités sont des gouvernements de proximité, directement responsables du bien-être, de la cohésion sociale et de la sécurité de leur population.

ATTENDU QUE : les propriétaires d'armes à feu légaux sont déjà soumis à un régime strict de permis, de formation, d'enregistrement, de vérifications des antécédents, de stockage sécuritaire et de conformité à la loi.

ATTENDU QUE : les données disponibles démontrent que les armes à feu utilisées dans les crimes violents proviennent en grande partie du marché noir plutôt que du marché légal.

ATTENDU QUE : la priorité en matière de sécurité publique devrait être accordée à la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, les groupes criminels organisés et la contrebande.

ATTENDU QUE : l'interdiction et le rachat obligatoire d'armes à feu ciblent principalement les citoyens respectueux des lois, sans impact direct significatif sur la criminalité.

ATTENDU QUE : l'imposition de ce régime constitue une atteinte aux droits de propriété légitimes de ces citoyens.

ATTENDU : ce régime ne prend pas en compte les réalités territoriales, sociales, économiques et culturelles propres aux municipalités.

ATTENDU QUE : plusieurs communautés rurales, agricoles et nordiques utilisent légitimement des armes à feu pour la chasse, la subsistance, la protection du bétail et la sécurité personnelle dans des régions isolées.

ATTENDU : Plusieurs provinces canadiennes ont publiquement exprimé leur opposition à cette interdiction et à ce régime de rachat, refusant de collaborer ou de l'appliquer en raison de son inefficacité, de son coût et de son injustice.

ATTENDU QUE : les municipalités n'ont pas d'autorité réelle dans l'élaboration de cette politique, mais en subissent directement les conséquences.

63-26 Par conséquent, Richard Armitage la propose et résout :

Que la municipalité de Shawville demande au gouvernement fédéral de mettre fin à son programme de rachat d'armes à feu de type assaut.

Si ce programme n'est pas abrogé, la municipalité de Shawville demande officiellement à la Sûreté du Québec de ne pas appliquer, sur son territoire, l'interdiction et les mesures obligatoires de rachat du gouvernement fédéral.

Que la Ville affirme que les priorités de sécurité publique doivent se concentrer sur la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, le crime organisé et la violence armée réelle, plutôt que sur la confiscation des armes à feu détenues légalement.

Que la Municipalité demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour revoir l'approche actuelle et prioriser les politiques fondées sur des preuves et une réelle efficacité en matière de sécurité publique.

Que la Ville affirme son appui aux citoyens respectueux des lois, chasseurs, agriculteurs, communautés rurales et utilisateurs légitimes d'armes à feu.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à :

Veillez noter que les procès-verbaux dont cette résolution est extraite sont soumis à l'adoption par le Conseil de la municipalité lors d'une réunion ultérieure.

- La Sûreté du Québec.
- Le ministre de la Sécurité publique du Québec.
- Le premier ministre du Québec.
- Le ministre fédéral de la Sécurité publique.
- Les députés provinciaux et fédéraux concernés.
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ).
- MRC Pontiac

ATTENDU QUE : le Bal des pompiers est un événement communautaire annuel qui reconnaît le dévouement et le service de nos pompiers locaux.

ATTENDU QUE : le Conseil de la municipalité de Shawville souhaite manifester son soutien et sa reconnaissance envers le service d'incendie de Shawville.

64-26 **DONC** : il est proposé par Lisa Taylor et résolu que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise par la présente un don d'un montant de 200,00 \$ pour soutenir le Bal des pompiers. Adopté à l'unanimité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le don sera dépensé localement, pour soutenir les entreprises et services de la municipalité de Shawville. Adopté à l'unanimité.

65-26

Proposition de Lyse Lacourse, que le conseil municipal de Shawville autorise l'achat d'un monte-escalier auprès d'Amazon pour un montant de 1 710,00 \$ plus taxes applicables, à utiliser aux archives. Adopté à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 468
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 417

ATTENDU QUE : le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de Charles Vaillant pour le numéro #0451-78-8541, également connu sous le nom de : 592 King à Shawville

ATTENDU QUE : La conseillère Lisa Taylor présente un avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 417 dans la zone RE-21. L'amendement au zonage inclura le Groupe 1 - Groupes d'habitation de densité moyenne R2 - Classe pour cette zone.

ATTENDU QUE : Le Comité consultatif de planification a recommandé que
Il est conseillé de modifier le règlement 417 pour permettre dans le règlement de zonage numéro 417 ce qui suit :

Zone : RE-21

1. Groupes d'habitation

Faible densité – Classe R1

À inclure aussi dans :

1. Groupes d'habitation

Densité moyenne – Classe R2

Municipalité de Shawville

Règlement 417

Règlement de zonage :

Zone Number	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Dominant Use	RE	RE	C	CM	C	RE	RE	C	CO	IN
1. DWELLING GROUPS										
Low density – Class R1	X	X	X	X		X	X	X		
Medium density – Class R2	X	X								
High density – Class R3		X								
2. COMMERCIAL AND SERVICES GROUPS										
Neighbourhood - Class C1				X						
Municipal – Class C2									X	X
Semi-industrial – Class C3			X		X			X	X	X
3. TOURISM AND RECREATION GROUPS										
Recreation and Leisure – Class RT 1										
Tourist Accommodation – Class RT2										
4. INDUSTRIES GROUPS										
Light industry – Class I1										X
Medium industry – Class I2										
5. PUBLIC GROUPS										
Neighbourhood – Class P1										
Community – Class P2										
Parks and green spaces – Class P3		X				X	X		X	
Utilities – Class P4										
6. AGRICULTURE GROUPS										
Cultivation – Class A1	X	X							X	X
Breeding – Class A2										
7. FORESTRY GROUPS										
Forest management – Class F1										
USES SPECIFICALLY EXCLUDED										
See Notes	(a)	(a)	(a)	(a)		(a)		(a)		
USES SPECIFICALLY ALLOWED										
See Notes										
MINIMUM LAYOUT STANDARDS										
Front setback (m)	7.6	7.6	7.6	6	15	7.6	7.6	7.6	-	10
Side setback (m)	2	2	2	2	4	2	2	2	-	4
Rear setback (m)	7	7	2	2	4	7	7	2	-	2
SPECIAL PROVISIONS										
Lakes and watercourses										
Setback from Highway 148 or 303										
Authorization from CPTAQ										

66-26

Par conséquent : elle est proposée par Inger Elliott et résolue que le règlement numéro 468 est modifié comme suit : dans la zone RE-21. L'amendement au zonage inclura le Groupe 1 - Groupes d'habitation de densité moyenne R2 - Classe pour cette zone.

Le règlement numéro 468, adopté tel que lu lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 10 mars 2026, entrera en vigueur conformément à la loi.

PDG principal

MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
PREMIER PROJET DE NUMÉRO DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
469 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 417

ATTENDU QUE : le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de 6454950 Canada Inc., représentée par Iqbal Dar Mazhar, au numéro #0551-34-4869, également connu sous le nom de : 114 Avenue Victoria à Shawville.

ATTENDU : La conseillère Lisa Taylor présente un avis de motion visant à modifier le règlement de zonage numéro 417 dans la zone C-10. L'amendement au zonage inclura le Groupe 1 - Haute densité R3 - Classe pour cette zone.

ATTENDU QUE : Le Comité consultatif de planification a recommandé que
Il est conseillé de modifier le règlement 417 pour permettre dans le règlement de zonage numéro 417 ce qui suit :

Zone : C-10

Groupe des affaires et services

Quartier – Classe C1

Municipal – Classe C2

À inclure aussi dans :

1. Groupes d'habitation

Haute densité – Classe R3

Municipalité de Shawville

Règlement 417

Règlement de zonage

Zone Number	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dominant Use	CM	CM	CM	CM	PU	RE	CM	RE	PU	C
1. DWELLING GROUPS										
Low density – Class R1		X	X	X		X	X	X		
Medium density – Class R2	X	X	X	X		X		X	X	
High density – Class R3			X			X			X	X
2. COMMERCIAL AND SERVICES GROUPS										
Neighbourhood - Class C1	X	X	X	X			X			X
Municipal – Class C2	X	X	X	X			X		X	X
Semi-industrial – Class C3			x							
3. TOURISM AND RECREATION GROUPS										
Recreation and Leisure – Class RT 1										
Tourist Accommodation – Class RT2										
4. INDUSTRIES GROUPS										
Light industry – Class I1										
Medium industry – Class I2										
5. PUBLIC GROUPS										
Neighbourhood – Class P1					X				X	
Community – Class P2	X	X							X	X
Parks and green spaces – Class P3										
Utilities – Class P4										
6. AGRICULTURE GROUPS										
Cultivation – Class A1										
Breeding – Class A2										
7. FORESTRY GROUPS										
Forest management – Class F1										
USES SPECIFICALLY EXCLUDED										
See Notes		(a)	(a)	(a)		(a)	(a)	(a)		
USES SPECIFICALLY ALLOWED										
See Notes								(e)		
MINIMUM LAYOUT STANDARDS										
Front setback (m)	2	2	2	2	4	2	2	1	1	2
Side setback (m)	0	1	1	1	2	1	1	1	1	1
Rear setback (m)	2	2	2	2	2	2	2	2	1	2
SPECIAL PROVISIONS										
Lakes and watercourses										
Setback from Highway 148 or 303										
Authorization from CPTAQ										

67-26 **Par conséquent** : elle est proposée par Lisa Taylor et résolue que le numéro de règlement est modifié comme suit : dans la zone C-10. L'amendement au zonage inclura le Groupe 1 - Groupes d'habitation Haute densité R3 - Classe pour la zone C-10.

Le règlement numéro 469, adopté tel qu'il est lu lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 10 mars 2026, entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directeur général

Correspondance

-Lettre des bourses Pontiac concernant demande de don

- 68-26 Proposé par Katie Sharpe, que le conseil municipal de Shawville autorise un don d'un montant de 500,00 \$ à Pontiac Bursaries. Adopté à l'unanimité.

-Lettre du Jamboree Country des Lions de Shawville

- 69-26 Proposé par Lyse Lacourse, que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise à faire un don de 1 000,00 \$ au Jamboree Country des Lions de Shawville 2026. Adopté à l'unanimité.

Rapports des comités

Bill McCleary

Discussion : Chalk River

(FRR) Composante 4 Coopération intermunicipale

Fonds des Régions et Ruralités (FRR) - Composante 4 « Coopération intermunicipale » - Renforcement de l'accord intermunicipal entre le MRC Pontiac et le MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la fourniture de services de transport de passagers

ATTENDU QUE : la municipalité de Shawville reconnaît avoir lu le Guide du demandeur concernant la composante Coopération municipale et gouvernance du Fonds des régions et de la ruralité, sous-composante Coopération intermunicipale.

ATTENDU QUE : les municipalités d'Alleyn-et-Cawood, Bristol, Bryson, Campbell's Bay, Chichester, Clarendon, Fort-Coulonge, L'Île-du-Grand-Calumet, L'Isle-aux-Allumettes, Litchfield, Mansfield-et-Pontefract, Otter Lake, Portage-du-Fort, Rapides-des-Joachims, Shawville, Sheenboro, Thorne, Waltham, Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Pontiac, Val-des-Monts et le MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaitent présenter un projet visant à améliorer le service de transport des personnes qui sont fait l'objet d'un accord intermunicipal entre le MRC Pontiac et le MRC des Collines-de-l'Outaouais dans le cadre de la composante Coopération et Gouvernance municipale du Fonds Régions et Ruralité.

- 70-26 **DONC** : elle est proposée par Lyse Lacourse, qui résolut que cette résolution soit adoptée et qu'elle règle et promulgue ce qui suit :

- Le conseil municipal de Shawville s'engage à participer au projet d'amélioration de l'entente intermunicipale entre le MRC Pontiac et le MRC des Collines-de-l'Outaouais pour la prestation des services de transport de passagers.

- Le Conseil accepte de payer une partie des coûts, soit la contribution minimale requise dans le cadre du programme.
- Le conseil nomme le MRC Pontiac comme organisation responsable du projet et autorise la soumission du projet dans le cadre de la composante Coopération municipale et gouvernance du Fonds des régions et de la ruralité, sous-composante Coopération intermunicipale.

Le conseil désigne la directrice générale, Crystal Webb, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet. Adopté à l'unanimité.

Katie Sharpe

Réunion de la Commission des incendies

Discussion sur l'Accord intermunicipal avec Bristol pour envoyer une lettre Municipalité de Bristol

- 71-26 Katie Sharpe propose que le conseil municipal de Shawville autorise l'envoi d'une lettre recommandée à la municipalité de Bristol pour entamer des discussions concernant l'entente existante et déterminer comment procéder avec les services d'incendie. Adopté à l'unanimité.

Discussion : Proposition d'accords intermunicipaux Nous avons jusqu'à la fin mars pour soumettre des commentaires qui seront adoptés en avril

Discussion : Les programmes de sécurité incendie qui seront ensuite examinés par le chef des pompiers seront partagés avec le conseil pour approbation

Inger Elliott

Planter des fleurs – École secondaire

Richard Armitage

Discussion :

Station de pompage

Prêt pour la tempête de verglas

Julien Gagnon

Réunion sur les infrastructures publiques

Lyse Lacourse

Discussion MADA

Lisa Taylor

Discussion Organiser une rencontre avec le calendrier communautaire Jon Stuart

- 72-26 Julien Gangon a proposé que la réunion soit levée à 19 h 17.